Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2026 à 18h30
Réference de l'AR : 088-218804474-20260624-ARMAIRE342026-AR
Affiché le 29/06/2026 ; Certifié exécutoire le 29/06/2026

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n°34/PM/2026

Objet : REGLEMENTATION SECURITE
SPECTACLE PYROTECHNIQUE BASE DE LOISIRS
18 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin,

Le Maire de la Commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212.2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant qu'à l'occasion du spectacle pyrotechnique et des animations organisées sur la Base de Loisirs du Lac de la Moselotte le samedi 18 juillet 2026, il y a lieu pour la sécurité des spectateurs, de réglementer l'accès à certains secteurs de la Base de Loisirs.

ARRETE

ARTICLE 1er : La présence du public sera interdite sur le versant sud du plan d'eau de la Base de Loisirs, zone de tir, le samedi 18 juillet 2026 à partir de 08 H 00 jusqu'au dimanche 19 juillet 8h00.

L'accès des rives du plan d'eau sera interdit côté est à partir du Poste de Secours et côté ouest à partir du camping suivant plan annexé au présent arrêté.

Des barrières de sécurité seront mises en place en retrait des berges dans la zone réservée au public afin d'éviter toute chute dans le plan d'eau.

Les accès seront interdits aux pontons flottants à partir de 18 H 00.

ARTICLE 2 : L'interdiction fera l'objet d'une signalisation adéquate à l'entrée principale de la Base de Loisirs.

L'accès aux rives sera obstrué par des barrières de sécurité avec bandes fluorescentes.

ARTICLE 3 : La baignade sera interdite sur l'ensemble du plan d'eau du partir du samedi 18 juillet 2026, 20 H 00 au dimanche 19 juillet 2026, 06 H 00.

Un maitre-nageur sauveteur devra être mis en astreinte par la régie du lac de la Moselotte le samedi 18 juillet 20 h 00 à minuit.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/06/2026 à 18h30
Réference de l'AR : 088-218804474-20260624-ARMAIRE342026-AR
Affiché le 29/06/2026 ; Certifié exécutoire le 29/06/2026

ARTICLE 4 : La circulation des véhicules sera interdite route des Amias, le long de la Base de Loisirs entre l'entrée de la Base de Loisirs et le carrefour de la Rue des Saules/ Route de Tayeux dans le sens Thiéfosse – Saulxures sur Moselotte du samedi 18 juillet 2026 8h00 au dimanche 19 juillet 2h00.

ARTICLE 5 : Le parking intérieur de la Base de Loisirs sera fermé le samedi 18 juillet 2026 à partir de 07 H 00**.** La partie ouest sera réservée aux véhicules du personnel de la régie du lac et du restaurant, des organisateurs et services de sécurité.

Une zone sera réservée au parking PMR.

La partie Est sera aménagée en accès piéton sécurisé depuis la route des Amias. Le stationnement des véhicules sera interdit au droit de cet accès.

Des parkings pour le public seront matérialisés rue du Chant de l'Eau et rue des Saules.

ARTICLE 6 : L'entrée principale du public à la Base de Loisirs sera fermée toute la journée aux véhicules, sauf véhicules PMR pour accès au parking, avec mise en place d'obstacles à la circulation. Seule la partie camping sera accessible aux véhicules des résidents.

ARTICLE 7 : Les représentants de la société THOLEOYA assureront une présence permanente sur les structures « AQUAFLY» et « WATERJUMP » pendant toute la durée des animations.

ARTICLE 8 : Les services techniques municipaux et les services la Base de Loisirs du Lac de la Moselotte sont chargés de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 9 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché en Mairie, sur place et transmis à Monsieur le Préfet des Vosges.

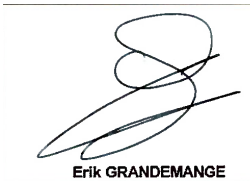

Erik GRANDEMANGE
2026.06.24 18:23:45 +0200
Ref:11274370-17011508-1-D
Signature numérique
le Maire

Plan - Étude de sécurité et implantation

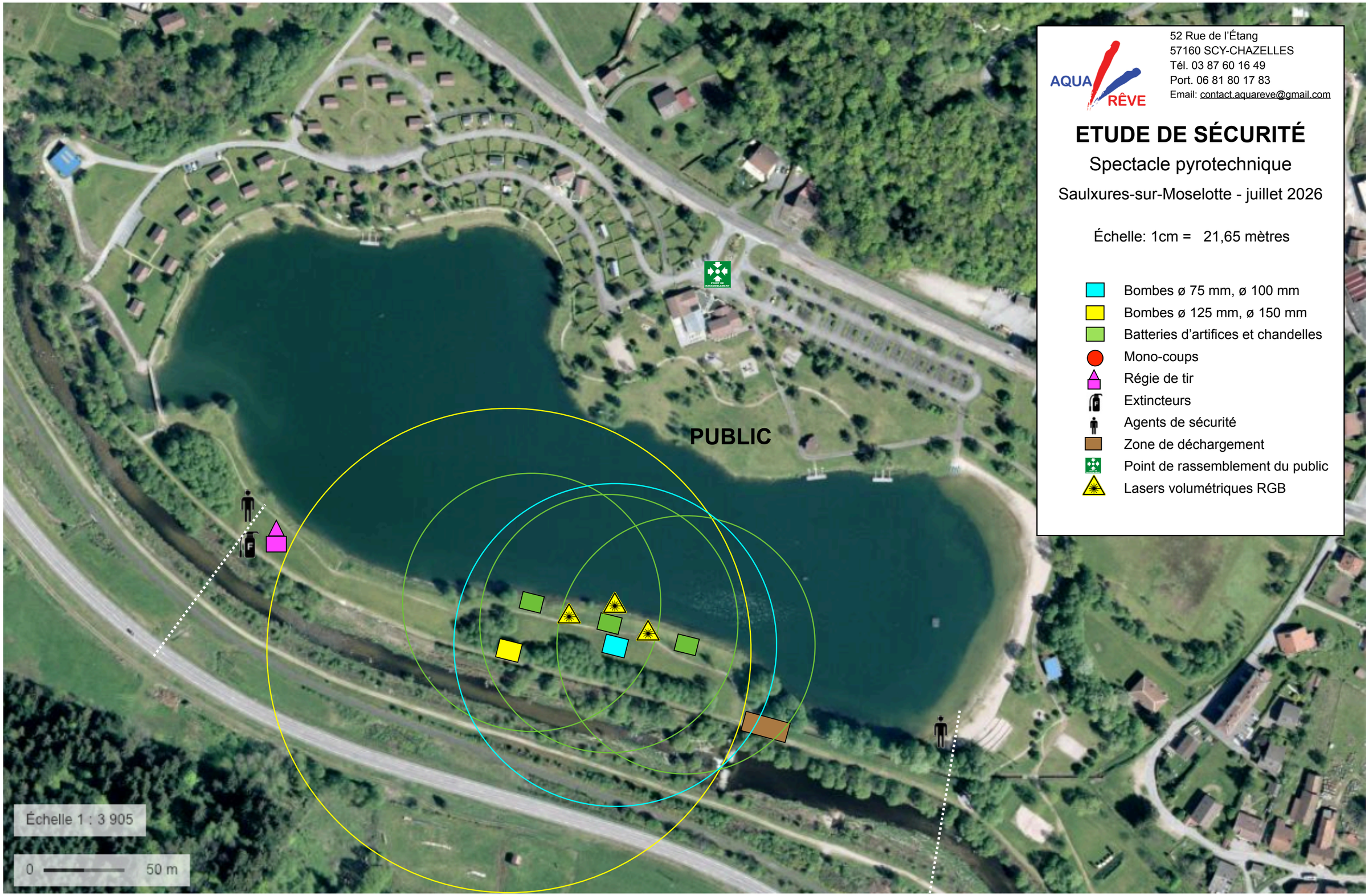

AQUA RÊVE
52 Rue de l'Étang
57160 SCY-CHAZELLES
Tél. 03 87 60 16 49
Port. 06 81 80 17 83
Email: contact.aquareve@gmail.com

ETUDE DE SÉCURITÉ

Spectacle pyrotechnique

Saulxures-sur-Moselotte - juillet 2026

Échelle: 1cm = 21,65 mètres

- Bombes ø 75 mm, ø 100 mm
- Bombes ø 125 mm, ø 150 mm
- Batteries d'artifices et chandelles
- Mono-coups
- Régie de tir
- Extincteurs
- Agents de sécurité
- Zone de déchargement
- Point de rassemblement du public
- Lasers volumétriques RGB